

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20230228_01**

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE**

Date du Conseil Municipal : 28 février 2023
Date de convocation : 21 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de présents : 30
Nombre de représentés par pouvoir : 8
Nombre de votants : 38
Nombre d'absents : 20

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BERTHE Claude, BERTRE Domicie, BLERIOT Damien, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BALMES Marie-Rose (à Sylvie VIAL), CARPENTIER Corinne (à Gérard FAUCHE), FUCHÉ Fabienne (à Domicie BERTRE), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), PATOUREAUX Laurette (à Martine GOULLEY), PENNAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER), THIBOUT Véronique (à Jean-Jacques PREVOST).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, GOUPIL Aurore, HOARAU Héléne, HUET Véronique, JOUAN Christèle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse,

Secrétaire de séance : TAVERNIER Sophie.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-5 et L. 5214-16 ;
- L'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2016-93 du 28 septembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- Les statuts de la Communauté de Communes approuvés le 27 novembre 2017 ;
- L'arrêté préfectoral DCRL/BCLI/2017-92 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- Les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;
- Le rapport de la CLECT réunie le 18 janvier 2023 ;

Considérant :

- Que lors de la réunion en date du 18 janvier 2023, les membres de la CLECT ont voté à l'unanimité le rapport détaillé sur les transferts de charges, à savoir :
 - o La révision libre des attributions de compensation de la compétence supplémentaire d'intérêt communautaire pour la construction d'un nouveau centre aquatique structurant sur le territoire intercommunal.

Décide : à l'unanimité (38 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'approuver le rapport de la CLECT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout autre document afférent à ce dossier.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.